

Viabilité économique

• Indicateur 5: Dépendance pétrolière

a. Paramètre

La France ne produit que 20% du charbon, 5% du pétrole et 2% du gaz qu'elle consomme. Cette situation traduit une grande dépendance vis-à-vis des importations de ressources énergétiques fossiles qui représentent 60% de la consommation d'énergie primaire totale. Cette forte dépendance, a pu être atténuée par la réduction des importations de pétrole à la suite du premier choc pétrolier grâce à une politique volontariste et à la forte progression de l'électricité nucléaire. Cependant, depuis 1985 et la baisse des cours du pétrole, la consommation de pétrole progresse à nouveau, essentiellement à cause du développement des transports routiers. Parallèlement, la consommation de gaz a triplé de 1973 à nos jours.

Le grand développement du nucléaire pour la production d'électricité (75% de la production d'électricité est nucléaire) ainsi que le moindre développement de l'hydraulique (15% de la production d'électricité) permettent à la France de réduire sa dépendance pétrolière.

Le développement extrêmement limité des énergies renouvelables hors hydraulique (494 PJ), majoritairement composé par le bois et les déchets de bois (370 PJ), ne permet pas de réduire la dépendance pétrolière. Le gisement éolien est en particulier sous-exploité.

La consommation totale d'énergie en France est en 1999 de 10 059 PJ ; les importations de pétrole s'élèvent à 4 065 PJ. En 1990, la consommation d'énergie en France est de 9 336 PJ ; les importations de pétrole s'élèvent à 3 750 PJ.

b. Indicateur

X = rapport entre les importations de pétrole et la consommation totale d'énergie; ainsi :

$$X(90) = 40\%$$

$$X(99) = 40\%$$

Les valeurs des paramètres pour l'indicateur 5 sont :

$$W = 100\%;$$

$$Y = 0\%; \text{ et}$$

$$I = X$$

$$I(1999) = I(1990) = 0.4$$

La valeur de cet indicateur indique une dépendance économique forte de la France vis-à-vis des importations de pétrole. Cette dépendance pourrait augmenter de part l'augmentation de la consommation de pétrole causée par le secteur routier.

La maîtrise de l'énergie a obtenu des résultats remarquables dans le début des années 80 en ce qui concerne essentiellement les économies de pétrole. L'Etat a su alors mobiliser la société dans un effort collectif qui a été suivi de résultats dans

l'industrie et dans le logement, mais pas durablement dans les transports. (cf les commentaires de l'indicateur 1 à propos des transports).

Pendant cette même période, la France a cherché à substituer du charbon au pétrole, politique abandonnée depuis 1985. Bien sûr, le charbon est le combustible fossile le plus émetteur de CO₂ et de gaz polluants, mais c'est aussi celui dont les ressources sont les plus abondantes. Il existe des techniques de combustion plus propres du charbon. La France n'a plus aucune politique en ce domaine.

C'est le gaz qui a le plus augmenté sa part de marché au cours des années 90 à 99, bénéficiant surtout d'une image de combustible peu polluant. Mais les ressources en gaz sont d'une durée limitée et mal réparties géographiquement. Il faudrait prendre garde à une future dépendance gazière. Il est clair que le gaz est, à côté des énergies renouvelables, le moyen de produire de l'électricité avec moins de pollution et de forts rendements. Ne faudra-t-il pas dans quelques années réserver le gaz à la production électrique par cycle combiné et éviter la combustion directe pour le chauffage domestique ?

• Indicateur 6: La part du secteur public dans les investissements énergétiques

a. Paramètre

Selon le compte rendu de gestion budgétaire de l'année 1999, l'Etat a alloué directement à partir de son budget, la somme de 7,83 milliards de francs aux énergies non renouvelables. Cette somme a principalement été perçue par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (42%), et par Charbonnages de France (39%). Les investissements effectués par EDF et GDF, les deux principales entreprises, publiques, du secteur de l'énergie, sont respectivement de 27 et 6,8 milliards de francs. N'ayant pas le détail des investissements d'EDF durant l'année 1999, nous considérerons que seuls 95% du montant total des investissements auront été dédiés aux énergies non-renouvelables (part du non-renouvelable dans le parc électrique français). L'investissement public français en énergies non-renouvelables, s'élève donc à 40.3 milliards de francs.

Le PIB de la France en 1999 s'élevait à 8 470 milliards de francs 1995, en 1990, le PIB était de 7 353 milliards de francs. L'investissement en 1990 dans le secteur de l'énergie en France s'élevait à 52 milliards de francs¹. L'ensemble des grandes entreprises du secteur énergétique étant alors nationalisées et les investissements dans les énergies renouvelables étant négligeables, on peut considérer que ce chiffre donne une bonne approximation de l'investissement public français en énergies non-renouvelables.

b. Indicateur

X = rapport entre les investissements publics dans l'énergie non-renouvelable et le PIB;

W = 10%

¹ Repères sur l'énergie en France. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Edition 2001.

Y = 0%; et

$$I = \frac{X - 0}{0.1} = 10 X$$

I(1999)=0,048

I(1990)= 0,071

La valeur de ce vecteur est très faible car, la consommation d'énergie en France progressant peu, la production n'augmente pas rapidement et les investissements en énergie sont faibles comparativement au PIB.

c. Commentaires

L'interprétation de cet indicateur peut se discuter. En effet, les investissements publics dans le secteur énergétique peuvent se faire au détriment des investissements de l'Etat dans ses domaines de responsabilité prioritaire : santé, éducation, recherche, sécurité et autres.

Par ailleurs cet indicateur peut mesurer la libéralisation du secteur de l'énergie. Une libéralisation importante n'implique pas que les subventions soient nulles et donc que le secteur soit économiquement viable. Au contraire, un secteur énergétique public peut être rentable et pourtant, les investissements publics seront importants. Ces choix publics devraient être soumis à l'approbation des citoyens et contribuables.

Le pilotage des investissements par l'Etat et ses grandes entreprises publiques est très important. C'est un gage de prépondérance des choix publics sur les choix privés, mais ce n'est pas un gage de démocratie. On a vu la politique énergétique confisquée par un groupe très restreint de décideurs sans contrôle. Le Parlement n'a jamais eu à se prononcer sur les choix énergétiques jusqu'à la loi sur l'électricité de 2000 (qui est surtout une loi d'ouverture du marché et non de politique énergétique). Quant aux citoyens, on ne leur a jamais demandé leur avis, et la « société civile » dans le domaine énergétique est encore très faible, elle se limite à quelques associations antinucléaires et à un réseau associatif de promotion des énergies renouvelables.

Dans ce domaine, nous souffrons en France d'une assimilation entre service public et entreprise publique. GDF et EDF ont un tel pouvoir que « ce qui est bon pour ces entreprises est bon pour la France ». Or, elles ne sont que les entreprises concessionnaires de l'Etat et des collectivités locales. Elles imposent leurs choix techniques comme représentant l'intérêt public alors que ce n'est parfois que leur intérêt propre. Si la cogénération est peu développée en France, c'est parce que EDF n'en a jamais voulu, l'assimilant à une concurrence de sa propre production.

Le secteur public a une composante locale. Les collectivités territoriales ont une intervention très limitée dans le domaine énergétique. En tant que consommatrices d'énergie dans les bâtiments publics et l'éclairage public, elles ont mis en place une politique d'économies d'énergie qui fut un succès. En revanche, les communes et leurs groupements n'ont jamais exercé suffisamment leurs compétences en matière de production et de distribution d'énergie. Les actions de maîtrise de l'électricité à l'échelle d'un territoire par association des collectivités et d'EDF n'ont pas vraiment décollé. Quelques villes ou territoires ruraux plus actifs ont esquissé une politique énergétique locale, avec des moyens juridiques et financiers faibles. Les régions ont

parfois adopté une politique volontariste de soutien aux énergies renouvelables qui ont été confortées par la création des schémas de service énergie.

La comparaison en ce domaine avec l'intervention énergétique des villes dans les pays d'Europe plus décentralisés est éclairante. Dans les pays nordiques, l'Allemagne, la Suisse, il y a un fort pouvoir énergétique local que nous avons peine à imaginer en France. L'énergie est souvent dans ces pays une composante du développement économique local, car toutes les ressources énergétiques locales sont prises en compte, et les villes ont un réel pouvoir de décision.